



CONSEIL CITOYEN

## COMPTE-RENDU N°8

Le précédent groupe de travail des conseils citoyens de Guinette et de la Croix de Vernailles s'est tenu le jeudi 14 mars 2017 à 19h00 dans les locaux de l'Espace Waldeck Rousseau.

*Etaient présents,*

- **Conseil Citoyen de Guinette**

**Collège Habitants**

M. ALONSO QUINTAS Juan Carlos, M. Xavier AUBIN, Mme Madeleine CARRE, M. Amadou GUISSÉ, Mme Rokhaya KEITA, Mme Josiane MOINE, M. Nicolas MOINE, M. Jacques MYOT, Mme Eva Marie MOUTINOU, M. Jack TETEDOUX

**Collège Associations et Acteurs locaux**

M. Vincent CASALS, Association HORIZONS  
M. Grégory EMBERT, Association LA PETITE TORTUE  
Mme Danièle RIDEREAU, Association LUMIERES DES CINES

- **Conseil Citoyen de la Croix de Vernailles**

**Collège Habitants**

Mme Nadia ID SAID, Mme Nouria SERIR, M. Malick SOW

**Collège Associations et Acteurs locaux**

M. Vincent CASALS, Association HORIZONS  
M. Grégory EMBERT, Association LA PETITE TORTUE  
Mme Danièle RIDEREAU, Association LUMIERES DES CINES

- **Pour la Ville d'Étampes**

Mme Julie SENAUX, Cheffe de Projet Politique de la Ville

## Objectifs de la rencontre

- ✓ Constitution de l'association « Les Conseils citoyens Etampois »

## Déroulement de la réunion

- ✓ Présentation des candidats
- ✓ Election des membres du bureau
- ✓ Signature des statuts

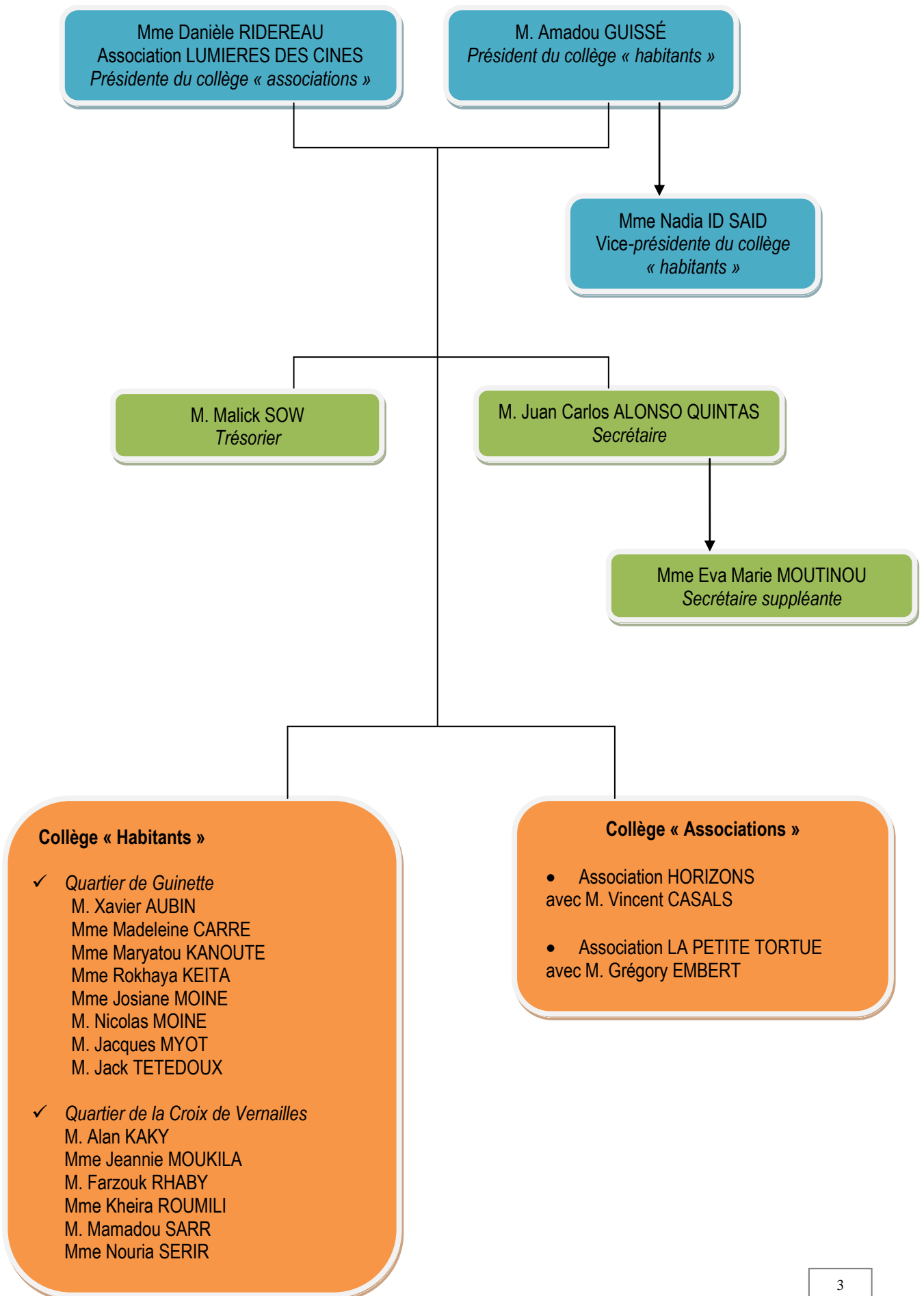
## Principaux éléments à retenir

Les conseillers ont accueilli deux nouveaux membres pour le quartier de Guinette : Monsieur MYOT Jacques et Madame MOINE Josiane.

Le collège « habitants » compte désormais 12 membres pour le quartier de Guinette et 8 membres pour le quartier de la Croix de Vernailles.



Après le vote de l'ensemble des conseillers présents, à bulletin secret, les membres du bureau sont :



## Conclusion

La prochaine réunion se déroulera le mardi 25 avril 2017 à 19h15, pour définir le programme d'actions 2017.

Conformément à l'article 7 de la loi du 21 février 2014 qui précise que « les conseils citoyens exercent leur action en toute indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics » et à la circulaire du 15 octobre 2014 qui insiste sur la nécessité de garantir « l'autonomie de réunion et de formation vis-à-vis des autres acteurs, notamment institutionnels », les conseils citoyens étampois exerceront leur activité en autonomie et indépendance.

Les services municipaux ou intercommunaux participeront aux réunions seulement à la demande des conseillers.

### Rappel :

- Pour plus de renseignements sur l'Appel à Projet Politique de la Ville, le contrat de ville, le conseil citoyen,
- Pour l'animation du conseil citoyen (présence, dates des réunions, thématiques des groupes de travail, etc.),

Merci de contacter **Julie SENAUX**, cheffe de projet

✉ [julie.senaux@mairie-etampes.fr](mailto:julie.senaux@mairie-etampes.fr)

☎ 01.69.92.68.44

Les comptes-rendus du conseil citoyen sont disponibles :

Sur le site d'Étampes :

[www.mairie-etampes.fr](http://www.mairie-etampes.fr) : rubrique S'informer / Politique de la ville / Conseils citoyens

Sur le site de la C.A.E.S.E. :

[www.etampois-sudessonne.fr](http://www.etampois-sudessonne.fr) : rubrique Communauté / Politique de la Ville